

Mot du Pr Salim Daccache s.j, Recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, à la séance d'ouverture de la conférence sur la : « Modernisation de l'administration à l'ère de la transformation digitale : Création d'une CNIL Libanaise », organisée par la Faculté d'ingénierie et l'Association Libanaise des technologies de l'Information (LITA), le jeudi 3 octobre 2019, à l'Amphithéâtre Pierre AbouKhater - CSH

SE. M. Saad Hariri, président du Conseil des ministres, représenté par SE. Madame May Chidiac, ministre d'État pour la réforme administrative

Chers amis,

Le développement technologique et la diffusion de ces technologies au plus grand nombre de personnes croissent à une vitesse inédite dans l'histoire. La digitalisation ou « transformation digitale » ainsi que des termes tels que big data, cloud, réalité virtuelle, intelligence artificielle, Internet ou *blockchain* font leur entrée dans le vocabulaire de tous les jours.

Quand on parle de “transformation digitale”, il ne s’agit pas uniquement d’innovation technologique, ni uniquement d’outils. Elle concerne aussi bien les processus, les organisations, leur fonctionnement, leur culture ainsi que les humains et les relations managériales, et nous oblige donc à transformer non seulement notre manière de faire, mais aussi et surtout notre mode de pensée (mindset).

Consciente de l'importance que revêt le chantier de la transformation digitale dans l'essor d'un pays, l'Université Saint-Joseph de Beyrouth accompagne cette transformation et place les technologies de l'information au cœur même de ses programmes. L'Université est également l'un des principaux acteurs d'incitation à l'innovation, au développement des idées créatives et à la création de synergies et de partenariats intellectuels. Pour cela, et toujours pionnière, la Faculté d'Ingénierie de l'USJ a lancé le « master en systèmes et réseaux : option cyber security ». Elle a aussi organisé, et continue à le faire, des formations continues, des ateliers, des conférences, comme celle-ci, sur la « Modernisation de l'administration à l'ère de la transformation digitale : Création d'une CNIL Libanaise » dans le but de réfléchir et de proposer des projets de lois, mis au service des trois pouvoirs et de la société civile...

Mesdames et Messieurs, le thème de cette conférence s'inscrit au cœur même de la mission de l'Université qui cherche à former non seulement d'excellents

professionnels, mais aussi des citoyens qui se respectent mutuellement. En effet, dans la Charte de l'USJ, tous les membres de la communauté universitaire sont invités à préserver et à mettre en pratique les différentes valeurs sociales, morales et spirituelles comme le dialogue et l'écoute, le respect, le pluralisme, l'esprit libanais, l'honnêteté, la liberté... Également, et dans la charte de l'utilisation de l'Internet et des réseaux sociaux, l'USJ insiste sur le fait que l'utilisation des nouvelles technologies doit respecter les libertés, les droits de l'homme et la vie privée.

Chers amis, notre dépendance croissante à l'internet crée d'importantes vulnérabilités qui touchent notre vie privée. L'espace Internet est de plus en plus l'objet de menaces sophistiquées et ciblées par les cybercriminels/les hackers, qui savent très bien comment exploiter les faiblesses de cet espace. Le « cyber Security » et la protection des données sont actuellement des enjeux graves qui touchent la vie privée des individus, mais aussi des entreprises. D'où l'importance de la création au Liban d'une Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), et de l'établissement d'une stratégie en matière de sécurité de l'information et des données.

Cette « CNIL » est une entité qui aura pour mission de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte pas atteinte à l'identité humaine, aux droits de l'Homme, aux libertés individuelles ou publiques. En effet, la mission et les objectifs de cette commission seraient essentiellement de protéger la vie privée et les libertés et de vérifier que les outils informatiques ne portent pas atteinte aux droits fondamentaux, notamment à la vie privée des individus et à leur dignité, ce qui n'est pas le cas de nos jours. Ces objectifs seraient donc :

De contrôler et de veiller au respect de la loi de protection des données personnelles en contrôlant les applications informatiques

De réglementer en établissant des normes simplifiées, afin que les traitements les plus courants et les moins dangereux pour les libertés fassent l'objet de formalités allégées

De garantir les droits d'accès et de veiller à ce que les modalités de mise en œuvre du droit d'accès aux données contenues dans les traitements n'entravent pas le libre exercice de ce droit.

D'informer les personnes de leurs droits et obligations et proposer au gouvernement les mesures législatives ou réglementaires qui lui paraissent utiles.

Chers amis, cet évènement a été organisé en collaboration avec l'Association Libanaise des Technologies de l'Information (LITA) que je remercie infiniment. Je remercie également toutes les personnes du secteur public et du secteur privé qui ont contribué à la réalisation de cet évènement, en particulier le Professeur Maroun Chamoun de l'ESIB... et là, je profite de l'occasion pour saluer tous les étudiants de l'ESIB qui sont là !!!

Mesdames et Messieurs, les travaux de cette conférence permettront de favoriser l'échange d'expériences réussies entre les participants. Les débats qui animeront ces deux journées contribueront à consolider un dialogue plus constructif entre les responsables du secteur public et ceux du secteur privé.

En espérant que les travaux et les recommandations puissent constituer un pilier et une contribution importante pour le bon développement de la transition digitale et pour la protection des individus et des entreprises, je vous souhaite une bonne conférence, à toutes et tous... à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth !

Je vous remercie.